

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1010

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 54

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.